

**BLANGY-SUR-BRESLE****Qui financera la Maison France Service ?**

A+

A-

✎ XAVIER TOGNI



Deux agents communaux, spécialement formés, s'occupent de l'accueil. (Photo Isabelle Desbordes)

Le label de la Maison France Service de Blangy-sur-Bresle a été renouvelé. Le maire en profite pour appeler l'intercommunalité à participer au financement de cette structure.

La Maison France Service de Blangy-sur-Bresle, ouverte en 2020, sert aux habitants de tout le territoire et, à ce titre, devrait être prise en charge par l'intercommunalité. C'est le message adressé par l'édile blangeois, Éric Arnoux, à ses collègues de la communauté de communes interrégionale Aumale-Blangy (CCIABB).

Éric Arnoux remet le sujet sur le tapis à la faveur du renouvellement du label France Service, accordé pour six ans. Le préfet note que la commune fut l'une des premières à répondre à l'appel de l'État pour mettre en place ces structures, censées « rapprocher les Français des services publics les plus essentiels ». Trois ans après, le gouvernement a lancé un audit général, via l'agence nationale de la cohésion du territoire. À l'issue de sa visite, celle-ci renouvelle à Blangy son « label France Service sans réserves ». L'État va d'ailleurs augmenter sa subvention, « avec un objectif de 50 000 euros en 2026 ».

Pour l'édile, ce résultat « prouve l'utilité de cette MFS, que certains ont du mal à accepter ». Ouverte 28 heures par semaine, animée par deux agents communaux spécialement formés, elle a de plus en plus de succès. La moitié des visiteurs viennent pour les retraites, 15 % la CAF, 15 % l'Assurance maladie, 10 % les impôts.

**DES VISITEURS DE TOUT LE TERRITOIRE**

« 2552 personnes ont été reçues, dont 1100 Blangeois », les autres venant d'autres localités de la CCIABB. Pourtant, regrette son maire, Blangy assume seule le coût de fonctionnement, qui serait de près de 80 000 euros par an. Sans oublier l'investissement de départ (800 000 euros environ), pour la construction d'un bâtiment neuf, qui abrite aussi le centre social l'Atelier, la Croix-Rouge, le CCAS, etc. « C'est un bel équipement de territoire », qui devrait être intercommunal, estime Éric Arnoux. Mais ses homologues ne sont pas d'accord. À commencer par Virginie Lucot-Avril. Pour elle, Blangy doit assumer son rôle de « ville centre ». Comme le fait Aumale, qui « supporte aussi des frais pour les équipements communs ». Elle ajoute que sa commune possède depuis longtemps son propre dispositif d'accompagnement des administrés, sans aide de l'État. Un point d'accès au droit, désormais installé dans le bureau annexe de la CCIABB.

La mairie accueille aussi des permanences de la CAF et de divers organismes. Mme Lucot-Avril, par ailleurs vice-présidente du conseil départemental, affirme apporter elle-même de nombreuses réponses : « Nous faisons la même chose que les MFS, mais de façon plus directe. On n'a pas besoin de ce label, le principal est que la population y trouve son compte. »